

MAIRIE
33820 SAINT-AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-63

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **7**
votants : **9**

OBJET :
AGENTS – HEURES COMPLEMENTAIRES

Date de convocation du Conseil : **08 octobre 2024**
Affichée le : **08 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **17 octobre 2024**
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, MEYNARD Amélie.**
Mrs BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, REREAU Damien, OVIDE Arnaud,
POTY Michel.

Mr ATTAL Frédéric, absent, donne pouvoir à Mr Arnaud OVIDE.
Mme BERNARD Magali, absente, donne pouvoir à Mr Dominique BERNARD

Excusés : Mme HALLER Sandrine, Mr HALLER Lionel.

Absente : Mme TYBULE Marie-José.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait embauché une apprentie, pour un CAP PETITE ENFANCE sur une durée de 2 ans à compter du 03 septembre 2024.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que cette personne a démissionné depuis, en date du 17 septembre 2024.

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que pour palier à ce changement d'organisation de l'emploi du temps pour le Groupe Scolaire en fonction du planning cité ci-dessus, il a fallu réorganiser l'emploi du temps de Mme PIRAUBE afin que le ménage complet du groupe scolaire soit fait avant la rentrée scolaire 2024-2025 et que le ménage de la mairie soit fait hebdomadairement à compter du 02 septembre 2024.

Cela a engendré des heures complémentaires pour Mme Chantal PIRAUBE, soit 18 heures pour la période du 31 août au 01 octobre 2024.

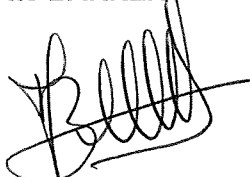
Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité de payer 18 heures complémentaires à Mme Chantal PIRAUBE sur la paye du mois d'octobre 2024.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **17 octobre 2024**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

La secrétaire de séance
Annette BARRERO



Le Maire
Arnaud OVIDE

